

Département de l'Orne --- Arrondissement d'Alençon --- Commune de Chailloué --- 5 place de la Mairie – 61500	COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL Commune nouvelle de CHAILLOUÉ
--	---

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit mars à dix-neuf heures Le Conseil Municipal de la Commune de Chailloué dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Chailloué, sous la Présidence de Monsieur Christian LELOUP.

Sur la convocation qui leur a été adressée.

Etaient présents : Mesdames BOURGERIE Séverine, COESNON Martine, DUVAL Cécile, GAUME Isabelle et Messieurs ALEIXANDRE Jean-Claude, CHATEL Jacques, COUPARD Gilbert, CORU Vincent, DUHÉRON Franck, GALLOT Jérôme, TABUR Denis.

Etaient absents : Mme GARNIER Manuëla et M. GARNIER Francis

Excusés : Mme BREBION Laëtitia a donné pouvoir à Mme BOURGERIE Séverine, M. ALEIXANDRE Emmanuel a donné pouvoir à M. ALEIXANDRE Jean-Claude

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Cécile DUVAL a été désignée comme secrétaire de séance.

Mme Virginie RIANI est désignée secrétaire auxiliaire de séance.

1) Compte rendu de la réunion du 10 février 2022 : Adopté à l'unanimité ;

2) FINANCE :

a) Les opérations de l'exercice 2021 font ressortir les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL - Adopté à l'unanimité :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	125 357.26 €
Recettes d'investissement :	129 008.51 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	3 651.25 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	- 79 058.59 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	455 257.96 €
Recettes de fonctionnement :	555 096.69 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	99 838.73 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	498 708.30 €

BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT COMMUNAL - Adopté à l'unanimité :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	674 802.38 €
Recettes d'investissement :	644 641.05 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	- 30 161.33 €
Résultat d'investissement de clôture (qui tient compte du résultat N-1) :	- 334 805.24 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	658 514.27 €
Recettes de fonctionnement :	658 514.27 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	0.00 €
Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte du résultat N-1) :	0.00 €

b) COMPTES GESTION 2021 DE LA COMMUNE ET DU LOTISSEMENT : Approuvés à l'unanimité

c) AFFECTATION DU RESULTAT 2022 :

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 99 838.73 €
- un excédent d'investissement de 3 561.25 €

L'affectation à l'excédent reporté au fonctionnement Ligne 002 = 406 749.71 € et reporté à l'investissement Ligne Dépenses 001 = 91 958.59 € - Adopté à l'unanimité ;

d) TAUX D'IMPOSITIONS DIRECTS LOCAUX 2021 : TFB, TFNB. : Adopté à l'unanimité

Le conseil vote les taux d'impositions directs locaux, Taxe Foncière (propriétés bâties), Taxe Foncière (propriétés non bâties) pour les communes historiques de Chailloué, Marmouillé et Neuville-près-Sées avant le vote du budget et d'appliquer une unification des taux pour chacune des 2 taxes dans le périmètre des anciennes communes pendant 12 ans.

TAUX GLOBALISÉS

- Taxe Foncière (propriétés bâties) : 29.45 %
- Taxe Foncière (propriétés non bâties) : 4.12 %

e) BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE ET DU LOTISSEMENT - Adopté à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL

Dépenses et recettes de fonctionnement : 960 096.71 €

Dépenses et recettes d'investissement : 614 890.83 €

BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT COMMUNAL

Dépenses et recettes de fonctionnement : 666 259.66 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 017 896.90 €

3) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « Vélo Club Nonantais » – Adopté à l'unanimité.

Pour l'année 2022, l'association a pour projet d'organiser une course cycliste à Chailloué le 14 août 2022.

Le Conseil Municipal accorde une subvention de 300 € à l'association « Vélo Club Nonantais ».

4) INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES.

a) Voirie :

Panneau de vitesse à déplacer au « Rue du Vieux Bourg »

b) Élection présidentielle

Les conseillers municipaux se concertent pour la tenue des bureaux de votes lors de l'élection du Président de la République. Les électeurs sont invités à se rendre au bureau de vote principal « 5 place de la Mairie à Chailloué » pour les listes 1 Chailloué et 2 Marmouillé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 21 heures.

A chailloué le 28/03/2022.
Le Maire, Christian LELOUP

